Soixante-douzième année. — N° 30 Le numéro : 10 Centimes Dimanche 27 Juillet 1919

L'ÉCHO BOURGUIGNON

RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE des INTÉRÊTS POLITIQUES et AGRICOLES de la 2e CIRCONSCRIPTION de DIJON

ABONNEMENTS :
Côte-d'Or et départements limitrophes . 5 fr. par an
Départements non limitrophes . . . 6 fr. —
Pour l'Etranger le port en sus.
L'abonnement, payable d'avance, se continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Adresser les communications le Jeudi soir au plus tard
Les manuscrits ne sont pas rendus
n'est pas tenu compte des communications non signées.

GONTIER-KIENNÉ
Directeur politique
Bureaux : 19 et 21, rue Marin, AUXONNE

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées
On s'abonne sans frais dans les bureaux de poste

INSERTIONS :
Annonces légales et autres, la ligne. . . 30 cent.
Réclames . . . . . 25 —
Réclames en chronique locale. . . . . 50 —
Les annonces sont reçues aux bureaux du journal et à Paris à l'Agence de la Presse, 20, rue de la Victoire

LA RENTRÉE DU 10e

Nos braves fantassins, ceux qui dans tous les coins du front de bataille furent pendant quatre ans à la peine, ces vaillants petits pioupious de France qui par leur courage et leur dévouement ont soulevé l'admiration du Monde entier, ont enfin réintégré leurs casernements d'avant guerre. Sans les averses qui jusqu'à dix heures ne cessèrent d'éclater et de troubler cette fête du retour, grandiose par son éclat et les souvenirs qu'elle ravivait, la journée eût été splendide.

Du plus riche au plus pauvre, de l'enfant au vieillard, l'entrain fut indescriptible ; l'élément féminin émaillait par de riantes toilettes cette foule accourue pour saluer au retour les héros du 10e. Malgré cette gaîté débordante, tous affectèrent de conserver le calme recueilli que devait revêtir pareille cérémonie. La joie enflammait tous les yeux mais on sentait que sur tous les cœurs pesait le souvenir de ceux qui, hélas, ne reviendront pas ! L'image de la Patrie pour laquelle ils ont versé généreusement leur sang, planait au-dessus de la multitude.

Indépendamment de la Municipalité qui n'avait pas hésité à voter tous les crédits nécessaires, le Comité des fêtes s'était surpassé.

A neuf heures, le cortège civil se formait à l'Hôtel de Ville.

Derrière M. le Commissaire de police ouvrant la marche, venaient la société l'Etoile Auxonnaise, tambours et clairons en tête, puis M. le Maire, encadré de ses deux adjoints et précédant de quelques pas le corps du Conseil municipal, suivi immédiatement du groupe des anciens combattants du 10e et de celui des mutilés de guerre, héros qui ne pouvaient être oubliés en ce jour d'allégresse.

Venaient ensuite trois jeunes auxonnaises charmantes, Mlles Gruber, Hanser et Huffler ; les organisateurs avaient eu en effet l'idée géniale d'associer nos provinces reconquises qui pendant 48 ans avaient souffert sous le joug allemand, avec la noble victime des hordes prussiennes, la loyale petite Belgique, martyrisée pendant plus de 4 ans par un ennemi impitoyable et fourbe.

Complétait cette allégorie, une gracieuse République, Mlle Roy, portant crânement son bonnet phrygien, conduite par MM. Sadosky et Monin, délégués de la Section auxonnaise des Mutilés de la Grande Guerre.

Les personnes présentes à la formation du cortège officiel furent très touchées par le geste hors programme de la jeune République, embrassant à pleine lèvres ses petites camarades, Alsace, Lorraine et Belgique à sa descente de voiture devant la Mairie.

A 9 heures et demie, le cortège était au pont, attendant l'arrivée du régiment

Une foule compacte de spectateurs accourus tant d'Auxonne que de la banlieue que des villages environnants, garnissait les trottoirs sur tout le parcours. Après 52 mois d'angoissante expectative, ces dernières minutes d'attente furent palpitantes.

A 8 heures et demie, le Comité des Fêtes avait fait distribuer au régiment, rassemblé dans le champ de manœuvre de la prairie de Villers les Pots, des gerbes et des bouquets de fleurs par des groupes de jeunes filles spécialement désignées pour accomplir cette gentille mission ; toutes portaient en sautoir les couleurs nationales et relevèrent l'éclat de cette phase de la réception par leur beauté et leur jeunesse.

Au pont de France, entre les vieux canons, vestiges de la gloire militaire d'Auxonne, devant la grande Saône roulant à l'infini ses eaux vertes et claires, participant par le spectacle immense de ses rives naturellement décorées, les autorités municipales, les délégations, les sociétés sont rassemblées.

Le public également l'était et nous ne pouvons décrire avec suffisamment de force les sentiments exprimés par les yeux de tous.

Un roulement de tambours, une sonnerie vibrante de clairons font retentir les échos de la vallée. Encore quelques minutes, les têtes se penchent pour mieux voir, les enfants criaillent...

Enfin, ce sont eux ! A l'entrée du pont débouche le 10e.

Sa musique entame une marche vibrante et en quelques secondes, dans tous les esprits, passent rapides les souvenirs d'avant guerre.

La musique slope dans la rue Thiers derrière les pelotons de cavalerie lance au poing, dont les hommes s'efforcent eux aussi de voir nos vaillants fantassins.

Derrière la musique, dressé sur ses étriers, chevauche M. le Général Arbaner, commandant la 15e Division d'infanterie, qui avait tenu à conduire lui-même le 10e en sa ville de garnison. Derrière lui vient le Colonel commandant le glorieux régiment, et aussitôt après apparaît le Drapeau, l'emblème de la Patrie dont les plis soyeux ont perdu au vent des batailles l'éclat de leurs vives couleurs.

Sa garde est constituée par les braves qui ont eu l'honneur de défiler sous l'arc de triomphe aux fêtes de la Victoire à Paris.

M. le Maire en quelques paroles émues souhaite la bienvenue au Général, au Colonel et au magnifique régiment qu'ils commandent.

Ces deux officiers supérieurs remercient chaleureusement le représentant de la ville d'Auxonne.

Immédiatement après le cortège se reforme et musique en tête, officiers et soldats couverts de fleurs, aux ovations répétées de la foule en délire, le régiment défile crânement par les rues Thiers, Antoine-Masson, de la Paix et place d'Armes où les honneurs sont rendus au drapeau ; il continue par les rues du Bourg, Antoine-Masson, Lafayette, Marin, de Berbis et Carnot, pour pénétrer enfin dans la cour de la Caserne Chambure où il se forme en carré.

Sur la place d'Armes, une surprise impressionnante et inattendue a été causée aux spectateurs par la présence imprévue du drapeau du 210e d'infanterie dont on ignorait la dissolution, régiment d'élite qui le défendit sur le sol de France puis sous le soleil brûlant de l'Orient et auquel Auxonne croyait pouvoir un jour faire un accueil aussi chaleureux qu'au 10e. Autour de ce beau drapeau étaient groupés un certain nombre d'anciens combattants ayant appartenu à cette noble unité et encore présents au dépôt. Que ces anciens et valeureux guerriers soient assurés néanmoins que lorsque sera parvenu l'avis officiel de dissolution du 210e d'infanterie aux autorités militaires, une réception aussi cordialement enthousiaste leur sera faite.

Au centre du carré, drapeaux du 10e et du 210e flottent joyeusement au vent. Face aux troupes sont rassemblés : le Conseil municipal, toutes les délégations et sociétés, ainsi que les enfants des écoles sous la conduite de leurs maîtresses et maîtres.

La clique sonne le garde à vous, puis ouvre le ban pour la remise des décorations. M. le général Arbaner remet une rosette d'Officier et une croix de Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Malheureusement à ce moment une averse diluvienne trouble la cérémonie.

Après la remise des décorations, M. le Maire s'avance et, d'une voix chaude et animée, prononce le discours suivant :

Mon Général,

Au nom ne la Ville d'Auxonne, je vous remercie du très grand honneur que vous nous faites en ramenant dans nos murs l'un des glorieux régiments de votre belle division !

Mon Colonel,

Après quarante années de séjour parmi nous, aux jours inoubliables d'août 1914, votre beau régiment nous quitait pour la frontière. Cinq autres années depuis se sont écoulées : cinq années pendant lesquelles nous l'avons attendu comme une famille guette le retour de ses membres partis pour l'inconnu.

Vous nous le ramenez aujourd'hui couvert de lauriers !

Tout Auxonne par ma voix vous crie : Honneur à vous ! Merci !...

Officiers et soldats du 10e, laissez-moi vous dire d'abord que si, hier, Paris, capitale du Monde, et d'autres villes riches et grandes, sœurs de la nôtre ont eu le bonheur de fêter leurs vaillantes troupes avec un déploiement de décors sans précédent, ni là, ni là-bas, il n'y avait plus de joie et de fierté dans les yeux que dans ceux qui vous admirent aujourd'hui ; plus d'émotion dans les cœurs que dans ceux qui battent autour de vous.

Vous nous revenez et notre vieille cité naguère encore jalouse de son état de ville de guerre, aura par vous l'orgueil de pouvoir joindre à l'histoire de son passé le fait incomparable de vous avoir comptés au nombre de ses enfants ! Elle vous devra son renouveau ! Elle vous devra de revivre car en votre absence hors le mouvement dû à sa position de ville de garnison, sans votre présence elle serait demeurée en léthargie.

Vous étiez l'un de ses organes essentiels, le sang qui circule dans les veines, fait battre le cœur et vivre.

Avoir l'honneur de vous exprimer ici les sentiments que nous avons tous pour vous, me rend heureux et fier, mais à des guerriers ne faut il pas parler de guerre ? Est-ce possible à un homme qui depuis trente ans n'a pas porté les armes ? Il ne peut que citer ici bien haut les noms à jamais rendus célèbres par votre vaillance et qui pourront un jour s'ajouter à ceux écrits déjà depuis un siècle dans les plis de votre drapeau

Vos aînés étaient à : Fleurus, Lutzen, Toulouse, Sébastopol.

Vous étiez, vous, à : Haut-Clocher, témoin de votre résistance héroïque à un ennemi dix fois supérieur, au bois d'Ailly, à Tahure, à Verdun, puis à la Somme, à Maisons de Champagne, à la Butte du Mesnil, à Tracy-l-Val, à Guise. Noms dont l'évocation nous rappelle des heures émouvantes qu'on ne peut oublier !

Partout où l'ennemi a voulu passer, vous étiez-là ! C'est tout dire !...

Puis la fortune des armes, toujours capricieuse, un moment indécise, a souri : vous étiez ses élus !

En quels termes peut-on s'exprimer pour dépeindre les efforts, les sacrifices que vous avez dû faire pour fixer son choix ? D'autres de vos admirateurs le pourraient peut-être, moi j'y renonce, et vous dis simplement :

Chefs et soldats du 10e de ligne, Enfants d'Auxonne, soldats de France qui avez atteint le sublime, gloire à vous sauveurs de l'humanité !

Mon Colonel,

Au nom de la ville d'Auxonne, dont l'âme vibre encore devant le Drapeau de son cher régiment, permettez moi le suprême honneur d'y attacher cette fourragère, insigne du courage que portent si fièrement vos soldats !

A cette minute s'approchent les trois gentilles alsacienne, lorraine et belge, et M. le Maire accroche à la cravate du drapeau une fourragère d'honneur.

J'ai parlé tout à l'heure, continue t-il, des jours d'Août 1914 ; il en est un entre tous ineffaçable ne notre mémoire, celui où le cœur serré mais plein de confiance et d'espoir nous vous avons vus passer couverts de fleurs, ardents et déjà sûrs de vaincre.

Quels moments, chers Concitoyens qui m'entendez et pensez comme moi ! Tant que notre esprit vivra, du haut de la route de Dole, par la Grand'Rue, la rue Thiers, le Pont, nous verrons le 10e partir pour la Guerre.

Soldats ! vous nous revenez aujourd'hui, fleuris comme en 14 et vainqueurs ! Gloire à vous ! Gloire à toi vaillant 10e !

Mais entre ces deux jours, désormais consacrés, combien des vôtres sont tombés que nous avons vus passer, les connaissant presque tous : enfants de la région, enfants du pays, à qui nos mains ont serré les mains, à qui nos yeux disaient à leurs yeux tant de choses !

Que leurs compagnons d'armes d'alors, que le régiment tout entier, que leurs familles sachent bien que c'est à eux que vont aujourd'hui nos ultimes pensées. Honneur ! Trois fois honneur à tes morts ! Cher 10e.

Inclinons nous respectueusement devant leurs tombes ; faisons serment, nous, Auxonnais, de garder impérissable leur souvenir et de léguer leur mémoire à nos fils !

Vive le 10e ! Vive Auxonne ! Vive la France !

Après le discours de M. le Maire, Mlle Marthe Roy, charmante et émue, personnifiant la République, s'avance auprès du Colonel et, s'adressant à lui :

Monsieur le Colonel,

Au nom du Comité des fêtes, permettez moi de vous offrir cette gerbe de fleurs, humble hommage d'admiration à votre glorieux régiment.

En même temps, elle lui remettait une éclatante gerbe tricolore.

M. le Colonel commandant le régiment répond au discours de M. le Maire par la patriotique allocution que nous reproduisons ci-après :

Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Soldats du 10e d'infanterie.

En votre nom je remercie bien vivement M. le Maire d'Auxonne des paroles si chaudes, si élogieuses qu'il a bien voulu prononcer à l'adresse du régiment et de l'insigne distinction dont il a gratifié notre drapeau en épinglant à sa cravate une fourragère d'honneur. Je remercie également la population de cette patriotique cité, de ses magnifiques pavoisements et de l'enthousiasme touchant avec lequel elle a reçu son régiment.

Pour clôturer le drame si émouvant que nous venons de vivre, venez me permettre d'ajouter quelques mots au discours de M. le Maire.

Il y a cinq ans à quelques jours près, le régiment quittait avec entrain sa garnison la ville d'Auxonne, pour courir à la frontière lorraine à la défense du sol sacré de la Patrie, menacé par l'ambition, la cupidité, l'instinct de rapine d'un ennemi sans scrupules, sans honneur. Il y revient aujourd'hui, après cinq années de douloureux sacrifices, de dangers continus, d'angoisses effroyables, de souffrances et de misères sans nombre, mais il revient la tête haute, fier d'avoir rempli tout son devoir, toutes les missions qu'on lui a confiées. S'il n'a pas fait plus c'est qu'on ne lui a pas demandé davantage. En tout cas, les deux citations à l'ordre de l'armée qui lui ont valu la première fourragère de la division, les citations à l'ordre de l'armée du 3e bataillon des 2e, 3e, 6e compagnies et 1re Cie de mitrailleuses, les citations à l'ordre de la division du 1er bataillon, des 7e, 9e, et 11e compagnies, les nombreuses décorations et citations individuelles de tout ordre de militaires de tout rang et de toutes fonctions, attestent magnifiquement que le 10e a toujours été à hauteur de sa tâche, et que, s'il lui a manqué des occasions d'acquérir encore plus de gloire, il n'a jamais manqué de l'ardeur guerrière, de l'esprit de sacrifice, de l'héroïsme nécessaire à la cause sacrée qu'il défendant.

Braves poilus du 10e, vous devez donc être fiers d'avoir appartenu à un tel régiment, fiers d'avoir largement contribué à écrire la plus belle, la plus émouvante et la plus glorieuse page de l'histoire de France. Jamais notre cher Pays n'avait été au bord d'un tel précipice, jamais il n'avait traversé des heures aussi angoissantes, aussi tragiques : votre vaillance, votre endurance, votre ténacité, votre esprit de discipline ont déjoué les projets de l'ennemi. Au nom de notre Patrie bienaimée, au nom de notre cher Drapeau, je vous en remercie du fond du cœur.

Demain, en trois mois au plus, vous tous qui avaient fait la guerre, vous allez rentrer dans vos foyers. Rentrez-y contents, pleinement satisfaits, non seulement d'avoir sauvé la France, mais encore de l'avoir rendue plus grande, plus glorieuse qu'elle n'était. Rentrez-y sans amertume, sans rancune, pour les oublier, les petites injustices dont vous avez pu être l'objet. Quand on a été des héros, on doit planer au dessus des misères humaines, et ne pas s'abaisser aux défaillances du commun des mortels. Ce que je vous demande instamment pour plus tard, et je vous le demande avec toute mon âme de soldat, c'est de ne jamais ternir par une parole ou par un acte l'auréole de gloire dont vous avez ceint le front de la France.

Vous allez rentrer dans vos foyers ; hélas ! tous n'y rentreront pas. Le régiment est parti à l'effectif de 3.300 hommes environ. Et savez vous combien il en revient de cette phalange du début ? Il en revient en tout 216 dont 85 qui n'ont pas abandonné le drapeau un seul jour de ces cinq années, sauf pour les permissions, et 131 qui l'ont quitté involontairement pendant de courtes périodes pour cause de blessures ou de maladies. A ces 216 braves, comprenant 5 officiers dont aucun n'était officier avant la guerre, 33 sous-officiers, 26 caporaux, 152 soldats, à ces 216 braves, dis je, dépositaires des traditions et de l'esprit de corps du régiment, garde suprême et permanente du drapeau, nous devons le tribut de notre entière admiration, je le leur adresse pour vous tous.

Et que sont devenus les autres ? C'est-à-dire 3.000 environ ? La très grande majorité, évacuée pour blessures et maladies, a été affectée à d'autres régiments ou formations de campagne, ou bien rendus inaptes, a occupé à l'arrière des emplois en rapport avec leur activité physique. Mais hélas, et c'est ici au milieu de la joie du triomphe, au milieu de l'ivresse de la victoire, une constatation douloureuse à faire. Il reste un certain nombre de ces vaillants du début, pas très élevé, heureusement pour le 10e, qui ne reviendront jamais. A eux doivent s'ajouter ceux qui, venus en renfort par la suite, sont également tombés au champ d'honneur. Les uns et les autres, fauchés dans les tourmentes effroyables des collines de Lorraine, des régions de Saint-Mihiel et de Verdun, de la Champagne, de l'Oise, des régions de Saint-Quentin et de Guise, reposent en paix loin de leurs chaumières. Mais leur sacrifice sublime n'a pas été inutile : ils ont sauvé la France ! Ils ont été le gage de la rédemption de la Patrie. Semences de héros, ils ont fait germer ceux qui nous ont donné la Victoire définitive, le triomphe intégral. A tous nos chers disparus, j'adresse en votre nom, l'hommage de notre respectueuse reconnaissance, le souvenir ému, attendri de leurs compagnons d'armes, qui, plus heureux, ont assisté au dénouement heureux de la grande crise de notre histoire.

Honneur à leur mémoire ! Qu'une gloire éternelle rejailliso sur eux, que leurs vertus, leur esprit de sacrifice nous soutiennent et servent d'exemples à nos enfants et à nos jeunes soldats.

Le drame terrible est fini. Et maintenant, cher Drapeau, toi qui, pendant 5 ans a subi toutes les intempéries, a soutenu tous les courages, toi qui a provoqué des actes prodigieux d'héroïsme, toi qui n'a cessé par ta sublime devise ; Honneur et Patrie, de rappeler constamment à chacun sa ligne de conduite, ton rôle grandiose, ton rôle divin est terminé. Tu nous as conduits à la victoire, et nous y avons moissonné à ton intention la gerbe de lauriers sur laquelle tu reposeras désormais.

Pour la tranquilité des peuples, pour le bonheur de l'humanité, puissions nous n'avoir plus besoin de te garder que comme une pieuse et sainte relique, puissions nous n'avoir plus besoin de retirer du fourreau le sabre que nous allons y remettre. Mais si toutefois de nouveaux dangers menaçaient notre glorieuse France, tu peux compter sur nous, tu peux compter sur tous tes enfants, car notre cri de ralliement sera toujours : Au Drapeau !..

M. le Général commandant la 15e Division d'infanterie explique en quelques mots qu'il tient à s'associer aux sentiments qui viennent d'être exprimés. Il relate qu'après avoir participé aux réceptions de Paris, de Dijon et des régiments de sa division, il est fier d'être appelé à l'honneur de présenter à Auxonne le 10e d'infanterie, ce régiment étant le premier de la division qui ait reçu la fourragère.

Il remercie les Auxonnais pour l'accueil particulièrement enflammé qu'ils ont fait au régiment.

La cérémonie étant terminée, la foule admise dans la cour de la caserne grâce à l'amabilité de M. le Colonel, s'écoule sans incident et impressionnée par le spectacle grandiose auquel elle vient d'assister.

La troupe gagne ses casernements où, grâce à l'initiative de la Municipalité et du Comité des fêtes, à la générosité des habitants de la commune, lui est faite une distribution extraordinaire de vin.

A 11 heures 1/2, tous les Officiers de la garnison étaient conviés à un vin d'honneur offert à la Mairie par M. le Maire et le Conseil municipal. Des toasts empreints de la plus franche cordialité furent portés par M. le Maire, M. le Général Arbaner et M. le Chef de bataillon Bouvet, Commmandant d'Armes.

A 2 heures de l'après-midi, dans la délicate attention d'associer nos morts à la fête du 10e, la Municipalité, l'Etoile Auxonnaise et différents groupements se sont rendus en délégation au Monument du Souvenir Français, au cimetière, où ils ont déposé des gerbes de fleurs. M. Borgerot, adjoint au Maire, a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs.

Ceux qui sont tombés pour la Patrie, qui ne peuvent, hélas, participer aux fêtes d'aujourd'hui, ne devaient pas être oubliés ! La Municipalité m'a délégué pour la représenter en cette pénible mission. L'humble gerbe que je dépose ici au nom de la Ville d'Auxonne vous prouvera la douloureuse sympathie qui étreint nos cœurs au souvenir ineffaçable de ces vaillants guerriers généreuseusement tombés pour la défense de la civilisation !

Héros sublimes ! Héros glorieux ! nous ne vous oublieront jamais ! Au nom de tous les Auxonnais, je m'incline respectueusement devant votre tombe, pour saluer en vous le symbole du sacrifice, du courage et de l'abnégation !

De 4 heures à 5 heures, l'excellente musique du 10e et ses tambours et clairons se firent entendre au kiosque du jardin de l'Hôtel de Ville dans un concert qui souleva à de nombreuses reprises les applaudissements des auditeurs.

A neuf heures une magnifique retraite aux flambeaux conduite par la musique du 10e, sa clique, les tambours et clairons de l'« Etoile Auxonnaise, les trompettes de cavalerie et

composée de détachements des troupes de la garnison a parcouru presque toutes les artères de la ville entraînant à sa suite une foule en délire d'au moins 3.000 personnes.

Après la retraite, la fête se continua par un grand bal gratuit au jardin de la mairie, bal qui se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Pour terminer nous devons mentionner spécialement l'ardeur déployée à décorer et pavoiser par tous les habitants des rues comprises dans le défilé des troupes. Les rues Thiers, Antoine-Masson, de la Paix, la place d'Armes, les rues du Bourg, Lafayette, Marin, de Berbis et Carnot disparaissaient dans le flamboiement des oriflammes, des guirlandes, des drapeaux et de la verdure. Une quinzaine d'arcs de triomphes plus jolis les uns que les autres, supportant des dédicaces à notre cher régiment avaient été dressés sur tout le parcours.

Nous adressons à cette occasion, au nom de la Municipalité, au nom du Comités des Fêtes, nos plus vifs remerciements à tous, organisateurs et collaborateurs.

AUXONNE

Etat-Civil du 20 au 26 juillet 1919

NAISSANCES

Du 20. — Chevigney Marcelline-Marguerite, fille de Emile-Eugène et de Rose Antonine Guyot.

Du 20. — Lassagne Denise-Louise-Joséphine, fille de Louis-Eugène et de Joséphine Fleurot.

Du 25. — Mauguin Yvonne-Emma-Louise, fille de Etienne-Louis et de Emma-Marguerite-Amélie Riehl.

PUBLICATION DE MARIAGE

Claude-Albert Fulgence Chateauneuf lieutenant de réserve d'infanterie coloniale, et Jeanne-Thérèse Gavet, sans profession.

Fête Fédérale de l'Association DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE de la Côte-d'Or

A l'occasion de la Fête Patronale, l'Association des Sociétés de Gymnastique de la Côte d'Or, organise un grand concours de gymnastique et concours de groupement d'après le programme du C. P. I. M.

14 Sociétés dont les noms suivent, ont déjà répondu à l'appel du comité :

La Suma Bréma, de Sombernon ; la Grayloise, de Gray : L'Union Doloise, de Dole ; l'Union, de Laignes ; la Revanche, d'Epinac-les-Mines ; l'Avant-Garde de Montbard ; l'Avenir de la Plaine, de Saulon-la-Chapelle ; l'Union Dijonnaise, de Dijon ; l'Avenir, de Gevrey ; le Réveil, d'Is-sur-Tille ; L'Espérance, de Nuits-Saint-Georges ; Union et Patrie, de Chalon-sur-Saône : L'Indépendante, de Chalon-sur Saône ; Les Eclaireurs, de Chagny.

D'autres Sociétés viendront encore s'ajouter à la liste, ce qui laisse présager un grand succès au 1er concours qui aura lieu dans la région depuis la guerre.

La ville d'Auxonne ne négligera rien pour recevoir dignement tous ses hôtes ; que tout le monde se prépare donc à venir admirer nos vaillants gymnastes.

ÉDEN-CINÉMA

Samedi et Dimanche, à 8 heures 1/2

La SIGNATURE de la PAIX

à Versailles

Dimanche, de 2 h. à 7 h. 1/2

GRAND BAL

GUÉRISON DES HERNIES

Varices, descentes de matrice
Varicocèles, hydrocèles, etc.

Sans aucune gêne, tout en travaillant
Pas d'opérations chirugicales
Pas de bandages de torture.

MÉTHODE IATRALYPTIQUE DE

BALLAND

Officier de l'Instruction publique, diplômé U de F.

Spécialiste herniaire de PARIS

Reçoit lui-même gratuitement tous les mois

DOLE, Grand Hôtel de Lyon, les 3 premiers jeudis du mois, 7, 14 et 21 Août, de 8 h. à 13 h. 30.

M. HENRI BALLAND, ancien pharmacien militaire (1914-1918), 21e infanterie, 109e infant. 12e hussards, a fondé à Gray, 3, rue de Belfort, une succursale de sa maison de Paris. Mercredi, vendredi, dimanche (8 h. à 16 h.).

A partir du mois d'Août :

AUXONNE, Hôtel du Grand-Cerf, le 1er Vendredi tous les mois.

Prochain passage : 1er Août, de 8 heures à 15 heures.

Erection d'un Monument aux ENFANTS d'AUXONNE Morts pour la France

20me Liste de Souscription

Mme Vve Camp-Patin	10.00
Mme Vve Patin-Munier	5.00
Total	15.00
Listes antérieures	36.755.05
Total général	36.770.05

4e Secteur

M. Salomon, 10 fr. ; Mme Baudot, 5 fr. ; MM. Gevrey, 5 fr. ; Larruppe, 2e versement, 50 fr. ; Mmes Jacquier, 10 fr. ; Dessirier, 20 fr. ; Barbier, 20 fr. ; Chanteloube, 1 fr. ; Mlle Bergerot, 2 fr. ; M. Plassard, 5 fr. ; Mme Levêque, 2e versement, 0 fr.50 ; M. Massotte, 10 fr. ; M. Marquet, 5 fr. ; Mme Pagnier, 5 fr. ; M. Labruyère, 10 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme Mussot, 5 fr. ; MM. Busquet, 25 fr. ; Lebault, 10 fr. ; Douhin, 20 fr. ; Noblot, 2e versement, 2 fr. ; Mme Morat, 50 fr. ; MM. Rollet, 10 fr. ; M. Père, 20 fr.

Mme Jomart, 10 fr. ; M. Chavanne, 5 fr. ; Mme Lenoir, 20 fr. ; MM. Maitrot, 3 fr. ; Secrétan, 1 fr. ; Bourdin, 10 fr. ; Lambert, 20 fr. ; Cursale, 5 fr. ; Moutillard, 20 fr. ; Munier, 5 fr. ; Berton, 5 fr. ; Valette, 20 fr. ; Couvreux, 0 fr.50 ; Mairet, 1 fr. ; Mme Erneuvein, 2 fr. ; MM. Cernesson, 10 fr. ; Beix, 10 fr. ; Cortot, 2 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; MM. Mousnier, 1 fr. ; Dupuis, 2 fr. ; Moulisse, 0 fr. 50 ; Pillard, 0 fr. 50 ; Bizot, 2 fr. ; Grosbois, 0 fr. 50 ; Pelletier, 2 fr. Mmes Brun, 5 fr. ; Jeantet, 1 fr. ; Joly, 1 fr. ; Masset, 1 fr. ; Vallat, 1 fr. ; Martinval, 2e versement, 5 fr.

M. Muller, 5 fr. ; Mmes Mugnier, 10 fr. ; Quenot Henri, 5 fr. ; Demêtre, 1 fr. ; Mme Liégeois, 5 fr. ; MM. Ladrosse, 10 fr. ; Berteaux, 1 fr. ; Ganée, 2 fr. Tocu, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Anonyme, 15 fr. ; M. Phal, 3 fr. ; Mmes Guérin, 5 fr. ; Steiner, 20 fr. ; Couhier, 1 fr. 50 ; MM. Moreau, 20 fr. ; Barbet, 1 fr. ; Anonyme, 1 fr. 50 ; Mangenot, 5 fr. ; Lacombe, 5 fr. ; Ardin, 1 fr. ; M. Plaisant, 25 fr. ; Mlle Plaisant, 5 fr. ; MM. Gasté, 1 fr. ; Marc, 2 fr. ; Combralier, 2 fr. ; Royer, 5 fr. ; Mann, 5 fr. ; Mme Winder, 5 fr. ; Mlle Moulisse, 5 fr. ; Page, 10 fr. ; Goiset, 5 fr. ; Collin, 2 fr. ; Paget, 5 fr. ; Georges Saint-Gin, 10 fr. ; M. Chardon, 20 fr.

Total : 717 fr. 50.

Etude de Me Charles MUNIER, notaire à Auxonne

A VENDRE AUX ENCHERES

Le VENDREDI 1er AOUT 1919, à 14 heures, en l'étude de Me MUNIER

IMMEUBLES

Sur Auxonne

1e En Peusenne, terre de 32 ares, cultivée par M. Drouelle-Malarbet, des Granges.

Sur Labergement

2e A la Couletto, terre de 40 ares, joignant de levant Collin-Rochefort, de couchant Constantin-Seuret, de nord Baumont-Chevillard.

3e En Moulsey, terre de 12 ares.

4e A la Couletto, terre de 14 ares.

On pourra traiter à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me MUNIER, notaire à Auxonne.

MÊME ÉTUDE

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

Sise à Villers-les-Pots
rue des Bordes

construite en pierres et agglomérés, couverte en tuiles, comprenant 4 pièces au rez-de-chaussée, hangar, jardin attenant, aisances et dépendances, le tout de la contenance de 14 ares environ.

Entrée en jouissance : 11 nov. 1919

Cet immeuble appartient à M. Louis MASSON, ancien charpentier à Villers-les-Pots.

Pour tous renseignements s'adresser à Me MUNIER, notaire à Auxonne.

Au Bon Marché

Emile LEBAUT
— AUXONNE —

ON DEMANDE ;

1e Une bonne Vendeuse connaissant la chaussure ;

2e De bonnes Ouvrières en robes et confections ;

2e Un Apprenti de la ville. Rétribué de suite.

De bonnes références sont exigées.

Adresser les demandes ou venir se présenter à partir du 30 Juillet.

Etude de Me LENOIR, notaire à Auxonne

A Vendre ou à Louer
BELLE

PROPRIÉTÉ

Sise à Auxonne, rue Vauban

composée de : **Une MAISON** avec au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, cabinet de travail, cuisine, buanderie et bûcher ; au premier : 4 chambres. Mansarde et grenier.

Un PAVILLON comprenant 3 jolies pièces.

Un JARDIN avec hangar pouvant être transformé en écurie.

— Vue sur la Saône —

Pour tous renseignements, s'adresser à M. NORMAND, administrateur de l'étude de Me LENOIR.

MÊME ÉTUDE

A VENDRE A L'AMIABLE

BELLE MAISON

avec ECURIE et JARDIN

A AUXONNE, rue Vauban, nos 4

Revenu : 2.500 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. NORMAND, gérant de l'étude.

AVIS

—o—

Suivant acte passé le 1er Juillet 1919, devant Me NORMAND, administrateur de l'Etude de feu Me LENOIR, notaire à Auxonne, M. Denis-Victor BOULEY et Mme Joséphine DUCHÊNE, son épouse, demeurant à Auxonne, ont vendu à M. François dit Charles DUROT et Madame Valentine-Emilienne MALTERRE, son épouse demeurant au même lieu, le fonds de draperie, rouennerie et chapellerie qu'ils exploitaient à Auxonne, place d'Armes, 18.

Tout créancier, que sa créance soit ou non exigible, devra sous peine de forclusion, faire opposition au paiement du prix de cette vente dans les 10 jours au plus tard de la présente insertion, en l'étude de Me LENOIR, susnommé domicile élu.

Pour 2me insertion
DUROT-MALTERRE.

Etude de Me DEL, commissaire-priseur à Auxonne.

VENTE DES FUMIERS

provenant des Chevaux
du 12e Régiment de Hussards

VENDREDI 1er AOUT 1919, à 2 heures de l'après-midi, à Auxonne, au quartier de cavalerie du 12e régiment de Hussards, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'environ **10 lots** de 8 à 12 mètres cubes de

FUMIER

Garantie de contenance — Enlèvement dans les 3 Jours

Au comptant, et 10 o/o en sus

Sous-Secrétariat d'Etat
de la LIQUIDATION des STOCKS

Vente de Chevaux disponibles
provenant des Armées

Département de la Côte-d'Or — BUREAU D'AUXONNE

Le VENDREDI 1er AOUT 1919, à *huit heures du matin (heure nouvelle)*, sur la place de l'Illiotte, à AUXONNE, il sera procédé par le Receveur des Domaines d'Auxonne, en présence de M. le Sous-intendant militaire, à la vente aux enchères de

72 Chevaux

Provenant ; **60** du dépôt de Couternon, **en Surnombre**

12 du dépôt du 5e Dragons, **Réformés.**

Ces animaux pourront être visités par les amateurs une heure avant la vente, sur la place de l'Illiotte. L'indication de causes de réforme ou des tares des animaux ne pourra, en aucune hypothèse, engager la responsabilité de l'Etat, alors même que tous les vices ou tares d'un même animal n'auraient pas été annoncés.

La vente aura lieu aux risques et périls de l'adjudicataire et notamment sans aucune garantie pour les vices rédhibitoires énumérés dans l'article 2 de la loi du 23 février 1905.

Droits de priorité accordés aux conditions d'usage (tickets et certificats)

—o—

Prix payable comptant plus cinq 0/0 pour frais.

Le Receveur des Domaines : L. CHAPUIS.

Etude de Me MAIRET, notaire à Dijon, 14, rue Pasteur.

A VENDRE aux ENCHÈRES

1e — Le DIMANCHE 10 AOUT 1919, à 10 heures, à l'Hôtel de Ville d'Auxonne

PRÉS & TERRES

Sur Auxonne et Labergement-les-Auxonne

2e — Et le MÊME JOUR, à 2 heures, à la Mairie de Billey,

BEAU DOMAINE

Sur BILLEY

Et **PRÉS, TERRES et BOIS** sur Billey, Auxonne et Flagey-les-Auxonne.

Dépendant de la succession de M. Emmanuel FAUCILLON.

(Pour le détail, voir les affiches)

Et pour tous renseignements s'adresser soit au Notaire, soit à M. Robert FRAIGNIER, marchand de Domaines, 17, rue Carnot, à Auxonne.

AVIS

M. GIDON prévient les Cultivateurs qu'ils peuvent faire, dès maintenant, leurs commandes de

LIENS DE MOISSON

S'adresser chez lui, route de Gray, à Auxonne.

M. GIDON, route de Gray à Auxonne prévient le public qu'il met en vente du

CHARBON de BOIS
à 12 Francs le Sac

par n'importe quelle quantité et qu'il livre à domicile à partir d'un sac.

Bois de Chauffage, dur, blanc et Charbonnette, le tout livré à domicile.

- Démobilisation générale -

—o—

Pour fêter le retour de vos Poilus, et en même temps pour refaire leur santé, demandez à la

MAISON LANTERNIER

5, rue de l'Hôpital, AUXONNE

Une CAISSE DE BONS VINS, assortie, par 12 et 24 bouteilles

Le Prix est à la portée de toutes les bourses. **Qui n'a pas le Pinard du Poilu ?** *Allez à la Maison LANTERNIER.*

AVIS

M. GIDON prévient les habitants de la commune d'Auxonne qu'il achète tout **LOT d'AFFOUAGE**, ou bien il échange le **Bois blanc** contre du **Bois dur** moyennant un retour sur le bois dur.

" La Bourgogne "

Cie d'assurances Incendie et Accidents
au Capital de 1.000.000 de francs

recherche

AGENTS pour la RÉGION

Ecrire au Siège Social : 26, rue Carnot, à Montceau-les-Mines (S.-et L.).

A Vendre à l'Amiable

UN TERRAIN A BATIR

Avec REMISE

situé à l'angle de la route de Dole et de la rue Denis Gaillard, clos de murs, de la contenance de 8 ares 38 c.

S'adresser à M. le Docteur CHARDON.

ENTREPOT DE VINS

Maison E. LANTERNIER

Ape GRAPIN

Représentant

5, Rue de l'Hôpital, à AUXONNE

VINS FINS & ORDINAIRES

Bourgogne, Bordeaux, Champagne

Prix-Courants actuels :

VIN ROUGE

Ordinaire 1.45 | Le Litre
Supérieur 1.55 | En fût ou en bonbonne

VIN BLANC ITALIE
1.90 le Litre

VIN ROSÉ extra 1 fr. 60 le Litre
Bonification par quantité - Droits en sus

La Maison fait les livraisons à domicile pour Auxonne et les environs.

Les Clients sont priés de bien b ou cher les fûts vides et de les rendre le plus tôt possible.

Traitement
DES
MALADIES DE L'ENFANCE

PHOSPHO - - RIBERINE

Remède unique pour faciliter la croissance et fortifier l'organisme.

L'usage de ce précieux médicament s'impose aux mères soucieuses de la santé de leurs enfants.

D'une **saveur très agréable,** son action se rapproche de celle de l'**huile de foie de morue.**

Il augmente l'appétit, facilite la digestion et l'assimilation.

Fortifiant les bronches, il préserve des rhumes, bronchites et de toutes les maladies de poitrine.

Dépuratif très puissant, il est d'une efficacité certaine pour la guérison des boutons, dartres, ectyma, eczema, gourmes et des maladies de peau.

Dépôt à AUXONNE : — Pharmacie **VERCIER.**

Le Propriétaire-Gérant : Ch. BESSON

LES MALADIES DE LA FEMME

LE FIBROME

Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de **Tumeurs, Polypes, Fibromes,** et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation, et qui expliquent les **Hémorragies** et les **Pertes** presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La **Femme** se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. **Le FIBROME** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans les reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : **Faites une cure avec la**

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.

N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes spéciales, sans aucun poison ; elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme : *Métrites, Fibromes, Hémorragies, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang,* Accidents du RETOUR D'AGE, *Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébite.*

Il est bon de faire chaque jour une injection avec l'**Hygiénitine des Dames** (2 fr. 25 la boîte, ajouter 0 fr. 30 pour l'impôt).

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon, 5 fr. ; franco gare, 5 fr. 60. Les quatre flacons, 20 fr. franco contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

(Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt)

Bien exiger la Véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis.) 523

HORAIRE DES TRAINS (à partir du 8 Juillet 1919)

Ligne de Dijon à Dole

Arrivée de Dijon	2.47	3.02	6.41	»».»»	»».»»	14.58	19.54
Départ pour Dole	2.49	3.04	7.00	»».»»	»».»»	15.07	20.03
Arrivée de Dole	»».»»	6.22	»».»»	10.01	15.44	22.45	23.12
Départ pour Dijon	»».»»	6.39	»».»»	10.10	15.55	22.51	23.15

Ligne de Chalon à Gray

Arrivée de Chalon	»».»»	19.42	Arrivée de Gray	6.26	19.26
Départ pour Gray	7.30	21.00	Départ pour Chalon	7.10	»».»»

AUXONNE. — Imp.-Lib. de l'ECHO BOURGUIGNON, 19 et 21, Rue Marin.